

# Code de conduite

Adhérer à nos valeurs  
et à notre intégrité



# Lettre du PDG



Pour l'équipe Marel, notre succès au fil des ans tient à nos efforts et à notre engagement inébranlable envers l'honnêteté et l'intégrité dans tout ce que nous faisons. L'environnement commercial d'aujourd'hui a fort évolué ces dernières années pour devenir très complexe, mais une chose n'a jamais changé : notre ferme conviction que le maintien de notre forte réputation dépend de la responsabilité personnelle de chacun d'entre nous, en tant qu'équipe unie, envers notre conduite.

Une étape importante pour assumer nos responsabilités quotidiennes en matière d'éthique et de conformité consiste à être conscient de nos engagements les uns envers les autres, envers nos clients, envers nos partenaires commerciaux et envers les communautés locales où nous travaillons et vivons.

Je voudrais donc profiter de cette occasion pour vous faire part de notre Code de conduite nouvellement révisé. Le Code fournit des informations sur nos responsabilités professionnelles, ce qui inclut le respect de la loi et l'application de notre bon jugement chaque jour.

Bien entendu, ce code ne peut pas répondre à toutes vos questions ni à toutes les situations. C'est pourquoi nous disposons de ressources pour répondre aux questions et assurer un suivi en cas de problème. Si vous n'êtes pas sûr(e) de savoir ce qu'il faut faire dans des circonstances particulières ou si vous craignez que le Code, nos politiques ou nos règles ne soient violés, il vous incombe d'en parler. Pour qu'un problème soit résolu, il faut d'abord l'identifier. C'est très simple : si vous avez une question ou si vous pensez qu'il y a une violation, parlez-en.

J'ai la plus grande confiance dans l'intégrité de notre personnel. Je suis convaincu que notre engagement et notre respect de l'éthique et de la réglementation nous permettront non seulement de réussir aujourd'hui, mais contribueront au succès à long terme de notre grande entreprise. En travaillant ensemble et en étant guidés par ce code de conduite, je suis convaincu que nous atteindrons nos objectifs et que nous serons fiers de la manière dont nous les avons atteints.

**Je vous remercie.**

Cordialement,

*Árni Oddur Þórðarson, Président-directeur général de Marel*

# Sommaire 29

**4**

## **Notre code de conduite**

- 5 Que signifie-t-il et comment devons-nous l'appliquer ?
- 7 Nos valeurs - définir le caractère de notre entreprise
- 9 Dénonciation - toujours agir en fonction des préoccupations

**10**

## **Notre engagement envers notre entreprise et envers les autres**

- 11 Adhérer à la diversité, à l'égalité des chances et au respect mutuel
- 13 Maintenir un environnement de travail sûr et sain
- 16 Favoriser une communication ouverte et régulière
- 17 Utiliser les médias sociaux de manière responsable
- 18 S'exprimer au nom de Marel

**19**

## **Notre engagement envers nos clients et notre marché**

- 20 S'engager dans des pratiques commerciales loyales
- 22 Fournir des produits de qualité, sûrs et fiables
- 24 Tenir nos promesses envers nos clients
- 24 Favoriser les relations avec les partenaires commerciaux
- 26 Respecter les lois antitrust et sur la concurrence

## **Notre engagement envers nos actionnaires**

- 30 Respecter la loi applicable
- 30 Tenir des registres financiers précis et complets
- 32 Éviter les conflits d'intérêts
- 34 Respecter les règles relatives aux délits d'initiés
- 36 Protéger notre propriété intellectuelle et nos informations confidentielles
- 37 Utiliser les technologies de l'information et les autres ressources de manière responsable
- 39 Pratiquer la cybersécurité

**41**

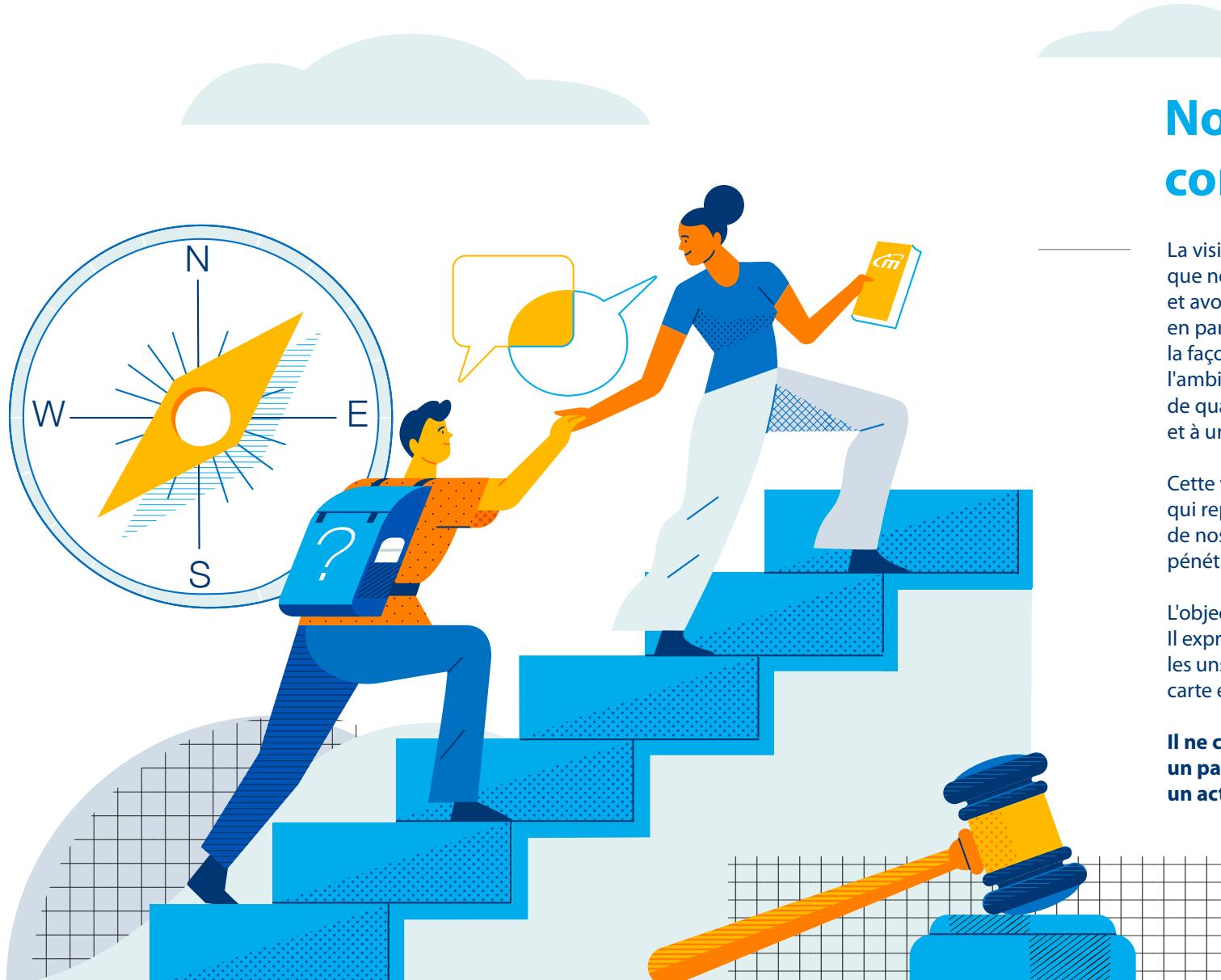
## **Notre engagement envers nos partenaires, les communautés et l'environnement**

- 42 Préserver la lutte contre les pots-de-vin et la corruption
- 44 Respecter les lois commerciales et les sanctions (importation/exportation)
- 46 Prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- 47 Respecter la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et la vie privée
- 48 Responsabilité d'entreprise

## **51 Moyens de signaler des préoccupations - dénonciation des dysfonctionnements**

- 52 Approbation et modifications**
- 52 Contacts clés**

Cette page de contenu est interactive. En cliquant sur le champ de texte, vous accédez directement au sujet souhaité. Vous pouvez revenir à la table des matières à partir de n'importe quelle page en cliquant sur le champ de texte dans la zone supérieure droite.



## Notre code de conduite

La vision de Marel est fondée sur la ferme conviction que nous pouvons créer de la valeur économique et avoir un impact social positif en même temps : en partenariat avec nos clients, nous transformons la façon dont les aliments sont traités. Nous avons l'ambition de bâtir un monde où des aliments de qualité seront produits de manière durable et à un prix abordable.

Cette vision se reflète dans notre modèle d'entreprise, qui repose sur l'unité, les connaissances et le talent de nos employés, et qui est motivé par l'innovation, la pénétration du marché et l'excellence opérationnelle.

L'objectif de ce code est de soutenir cette vision. Il exprime qui nous sommes et ce que nous attendons les uns des autres et de nos partenaires. Il s'agit d'une carte éthique et pratique pour nous guider.

**Il ne crée aucun droit légal pour un client, un partenaire commercial, un concurrent, un actionnaire ou toute autre tierce partie.**

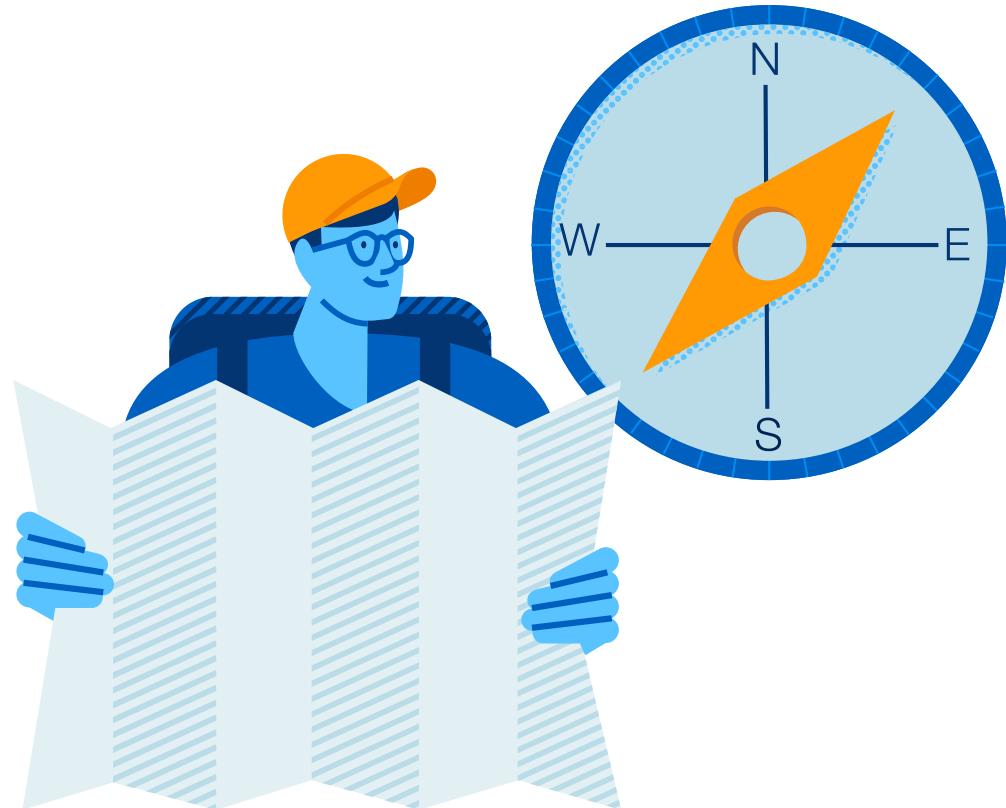
# Que signifie-t-il et comment devons-nous l'appliquer ?

Notre Code fournit des conseils sur la manière de travailler et d'agir conformément à notre objectif, à nos valeurs et aux normes d'intégrité les plus élevées. Le Code nous aide également à respecter la loi ainsi que les politiques et les principes éthiques de Marel.

**Notre Code s'applique à tous les membres de notre famille à l'échelle internationale**, notamment les consultants, fournisseurs, prestataires, sous-traitants et autres partenaires commerciaux. Les partenaires commerciaux servent d'extension de Marel et sont censés respecter l'esprit de notre Code, ainsi que toute disposition contractuelle applicable, lorsqu'ils travaillent en notre nom. Si vous êtes l'un de nos partenaires commerciaux, nous vous invitons à vous familiariser avec le Code et vos obligations contractuelles, afin de vous y conformer pleinement.

Si vous gérez nos partenaires commerciaux, il vous incombe de communiquer nos normes et de veiller à ce qu'elles soient comprises. Si un partenaire commercial ne répond pas à nos attentes en matière d'éthique et de conformité ou à ses obligations contractuelles connexes, cela peut entraîner la résiliation de son contrat.

Bien que nous embrassions la diversité et respections les différences culturelles, si une coutume ou une pratique commerciale locale enfreint notre Code, nous devons suivre le Code. Si quelque chose d'autorisé ou d'exigé par notre Code viole la loi locale, nous devons suivre la loi locale.



Dans les rares circonstances où le Code se révélerait être en conflit avec la législation locale, contactez **l'équipe Juridique** ou le **responsable Conformité** pour obtenir des conseils.

Dans cet esprit, la direction locale est libre de spécifier d'autres règles locales de conduite des affaires. Veuillez également lire vos **Manuels des employés Marel** qui vous donnent un bon aperçu des règles et politiques locales.

Que signifie-t-il et comment devons-nous l'appliquer ?



*Respecte-t-elle notre personnel, nos actionnaires, nos clients et nos partenaires ?*

*Est-ce que cela est conforme à nos politiques ?*

# *Est-elle légale ?*

*Est-ce que cela reflète les valeurs et les principes éthiques de Marel ?*

**Si jamais vous êtes confronté à un dilemme éthique et que vous ne savez pas quoi faire, posez-vous ces questions :**

Si la réponse à l'une d'entre elles est « non », **ne le faites pas**. Si vous n'êtes toujours pas sûr, demandez une assistance supplémentaire au responsable de la conformité ([compliance.officer@marel.com](mailto:compliance.officer@marel.com)).

Si vous n'êtes pas sûr qu'une activité soit conforme à notre Code, essayez d'en discuter avec quelqu'un - il peut s'agir de votre responsable, d'un collaborateur de confiance ou d'un membre des Ressources humaines.

Nous voulons entendre parler de vous si vos préoccupations ne sont pas traitées.

Marel croit en la discussion d'une conduite responsable de manière informelle, en mettant l'accent sur l'amélioration. Néanmoins, les infractions aux exigences énoncées dans notre Code peuvent entraîner des mesures disciplinaires internes, et dans les cas graves, un licenciement ou même des poursuites pénales.



## Nos valeurs - définir le caractère de notre entreprise

Nos valeurs personnelles reflètent qui nous sommes et ce que nous défendons. De même, les valeurs de Marel sont des idéaux et des normes partagés que nous recherchons tous et qui nous motivent. Un ensemble commun de valeurs nous lie, reflétant comment nous souhaitons nous comporter et pourquoi. Il nous donne une direction et offre des solutions quand nous sommes confrontés à l'adversité.

Quand chacun au sein de Marel s'engage à respecter ces valeurs et ces normes, nous gagnons et conservons la confiance de nos clients, actionnaires, investisseurs, communautés et partenaires commerciaux.

## Nos valeurs - définir le caractère de notre entreprise



### Unité

Des personnes diverses,  
travaillant ensemble en  
partenariat  
Nous sommes unis  
dans notre succès



### Excellence

Des équipes engagées,  
fournissant des résultats  
auxquels vous pouvez faire  
confiance  
L'excellence est ce qui  
nous différencie

### Innovation

Des personnes  
dynamiques, faisant  
preuve d'ambition  
Innovation drives the  
value we create

## Dénonciation - toujours agir en fonction des préoccupations

Chaque jour est une occasion de rechercher l'excellence, mais nous ne pouvons y parvenir que si chacun est habilité à parler des choses qui peuvent être améliorées et à exprimer ses préoccupations. Nous devons tous nous tenir mutuellement responsables de nos valeurs et nous vous encourageons à faire part de vos préoccupations.

Si vous observez un comportement illégal ou qui enfreint les principes du présent code, faites part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique. Si vous trouvez qu'il est délicat de faire part d'un incident à votre responsable direct, parlez-en aux Ressources humaines ou directement au **responsable Conformité**. Vous pouvez également contacter l'Auditeur interne de Marel (le contact est disponible à la dernière page de ce Code) ou accéder à la **plateforme de dénonciation** de Marel.

Une personne qui fait part d'un incident de bonne foi ne sera jamais pénalisé pour avoir parlé. Marel protègera toujours votre anonymat autant que possible. Dans les affaires graves, il peut être nécessaire de divulguer les déclarations que vous faites ; par conséquent, il est généralement préférable d'avoir une discussion verbale avant d'engager quoi que ce soit par écrit.

Pour plus de détails sur le whistleblowing chez Marel, veuillez consulter la section **Moyens de signaler des incidents - dénonciation**.





## Notre engagement envers notre entreprise et envers les autres

Le respect, la sécurité et la communication ouverte sont essentiels pour maintenir une main-d'œuvre engagée, inclusive et performante. Appliquer nos valeurs d'unité, d'innovation et d'excellence dans tout ce que nous faisons nous permet de démontrer cet engagement.

## Unité

Nous célébrons la diversité, en accueillant tout le monde, indépendamment du sexe, de la nationalité, de l'âge, de la capacité physique ou de tout autre aspect de la diversité. Pour être unis dans notre succès, il est essentiel que tous nos employés se sentent inclus et valorisés.



## Innovation

Nous reconnaissons que la diversité est un moteur de l'innovation et l'inclusion nous permet de nous assurer que nous embrassons le plein potentiel et la contribution de tous les employés.



## Excellence

Une main-d'œuvre diversifiée et inclusive crée des équipes performantes qui prennent de meilleures décisions, fournissent des produits et services de haute qualité à nos clients et concrétisent notre vision d'un monde où des aliments de qualité sont produits de manière durable et abordable.



# Adhérer à la diversité, à l'égalité des chances et au respect mutuel

## Nos valeurs

Marel rassemble des individus du monde entier, avec une grande variété de parcours, de compétences et de cultures. La combinaison d'une telle richesse de talents et de ressources permet de créer « one Marel » - l'équipe diversifiée et dynamique qui stimule constamment nos résultats.

## Nos valeurs en action

Nos collaborateurs, clients, parties prenantes et partenaires commerciaux ont droit au respect et doivent être appréciés indépendamment de leurs différences. Nous respectons les lois interdisant la discrimination et prenons les décisions liées à l'emploi (telles que le recrutement, l'embauche, la rémunération et les avantages, l'accès à la formation, la promotion, le licenciement ou la retraite) en fonction des capacités d'une personne.

Nous avons également une politique de tolérance zéro pour les menaces, l'intimidation, le harcèlement, les agressions et les actes de violence. Ces comportements sont inacceptables et ne seront pas tolérés.

## Adhérer à la diversité, à l'égalité des chances et au respect mutuel

Et  
si ?

« Un de mes collaborateurs envoie des e-mails contenant des plaisanteries et des commentaires désobligeants sur les femmes. Ils me mettent mal à l'aise, mais personne d'autre n'en a parlé. Que dois-je faire ? »

→ Prévenez votre responsable ou un membre des ressources humaines. L'envoi de ce type de blagues, qu'elles concernent les femmes, les personnes de différentes nationalités ou les groupes non dominants, viole nos valeurs ainsi que nos normes en matière de diversité, de harcèlement et de discrimination et nos politiques d'utilisation du courrier électronique. En ne faisant rien, vous tolérez une discrimination et des croyances qui érodent sérieusement l'environnement d'équipe que nous voulons créer. Cela crée un environnement de travail toxique et aura un impact négatif sur le bien-être et la santé mentale des autres.

## Maintenir un environnement de travail sûr et sain

### Nos valeurs : l'excellence

Le maintien d'un environnement de travail sûr et sain fait partie intégrante de tout ce que nous faisons. Nous nous engageons donc à créer un lieu de travail sûr, sain et sans blessure et à améliorer la qualité de vie et le bien-être de nos employés.

### Nos valeurs en action

Nos normes et directives en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont conçues pour prévenir tout impact environnemental négatif, pour gérer les risques et pour promouvoir la santé et le bien-être. Notre objectif est de travailler dans un environnement propre, sûr et sain et nous prenons les mesures nécessaires pour atteindre notre objectif de Zéro dommage.



### Qu'est-ce que le « zéro dommage » ?

C'est l'objectif de notre entreprise de créer un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et des produits sûrs et sains pour nos clients.

Nous visons constamment zéro blessure, zéro maladie et zéro incident environnemental et client.

## Maintenir un environnement de travail sûr et sain

# Zéro Harm



**En savoir plus** Politique globale en matière de santé, de sécurité et d'environnement

### Notre parcours vers l'objectif « Zéro dommage » comprend :

- Fournir à nos employés un apprentissage continu, y compris une formation et des informations régulières sur la sécurité et la santé.
- S'assurer que les sorties de secours sont clairement indiquées, éclairées et dégagées.
- Effectuer régulièrement des exercices d'évacuation et tester les alarmes incendie.
- Fournir un accès à des toilettes propres, à de l'eau potable et à des réserves de nourriture dans toutes nos installations.
- S'assurer que les logements, lorsqu'ils sont fournis, sont propres et sûrs et répondent aux besoins fondamentaux des travailleurs.

Nous encourageons chacun à s'exprimer s'il identifie un problème ou s'il est témoin d'un accident ou d'un quasi-accident, que ce soit sur le site de Marel, d'un client ou d'un partenaire commercial. Vous pouvez faire part de vos préoccupations en matière de sécurité à votre responsable, aux Ressources humaines, à HSE et/ou à la direction locale des installations et vous pouvez le faire sans crainte de représailles.

Si vous avez besoin de ressources supplémentaires pour vous aider, contactez votre responsable, le prestataire local de santé au travail ou le responsable mondial HSE.

### Jouez votre rôle, systématiquement

- Fixez vos propres normes élevées en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement et attendez la même chose des autres.
- Assurez-vous de comprendre et d'être à jour sur les exigences de santé et de sécurité de votre rôle et demandez de l'aide si nécessaire.
- Arrêtez le travail si vous pensez qu'il n'est pas sûr pour vous ou pour les autres.
- Intervenez et parlez à votre responsable si vous craignez qu'une action ou une décision puisse nous empêcher de respecter nos politiques, normes et exigences.

## Maintenir un environnement de travail sûr et sain

« Que faire si un fournisseur hors site ne respecte pas nos normes.

Les fournisseurs doivent-ils suivre les mêmes politiques et procédures de santé, de sécurité et de sûreté que les employés, même lorsqu'ils travaillent hors site ? »

→ Absolument. Les responsables sont chargés de communiquer nos normes aux fournisseurs et aux autres partenaires commerciaux et de veiller à ce qu'elles soient comprises. Si un fournisseur hors site ne répond pas à nos attentes en matière de santé, de sûreté et de sécurité, cela peut entraîner la résiliation de son contrat.

« Que dois-je faire si je pense que ma partie de l'activité est en infraction avec la législation nationale sur l'environnement ? »

→ Discutez de vos préoccupations avec votre responsable. Vous pouvez également obtenir un soutien auprès de votre responsable HSE local ou mondial ou des ressources humaines.

# Et si ?

« Je soupçonne que des procédures de sécurité sont compromises dans mon secteur. Que dois-je faire ? »

→ Les procédures de sécurité ne doivent jamais être compromises. Vous devriez commencer par en parler à votre responsable. Si vous ne vous sentez pas capable de parler à votre responsable, adressez-vous au niveau hiérarchique suivant, à notre responsable mondial HSE ou aux Ressources humaines.

« Je suis stressé(e) par ma charge de travail. Où puis-je obtenir de l'aide ? »

→ Faites part de vos préoccupations à votre responsable. Vous pouvez également obtenir un soutien auprès de votre prestataire local de santé au travail ou des ressources humaines.

 **En savoir plus** Politique globale en matière de santé, de sécurité et d'environnement

### Unité

Nos relations sont fondées sur la confiance et l'intégrité.



## Favoriser une communication ouverte et régulière

### Nos valeurs : l'unité

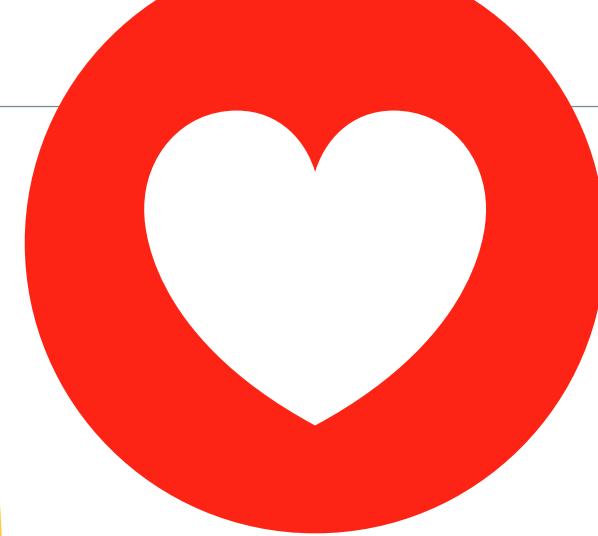
Une communication ouverte et respectueuse permet d'accroître le travail d'équipe, de diffuser les connaissances et de créer une atmosphère constructive.

### Nos valeurs en action

Nous encourageons nos employés à partager activement leurs opinions et à interagir ouvertement les uns avec les autres de manière à favoriser l'honnêteté, mais aussi à respecter le droit à la vie privée de chacun.

Comme la communication ne peut exister sans confiance, nous partageons les victoires et émettons des critiques constructives en toute discrétion.

Nous reconnaissons également que la communication régulière et mutuelle entre les managers et leurs équipes est la clé du succès de l'entreprise. Les employés ont le droit d'obtenir des évaluations de leurs performances, afin de suivre leurs progrès et, le cas échéant, d'inclure des plans de développement ultérieur.



## Utiliser les médias sociaux de manière responsable

### Nos valeurs : l'excellence

Nous nous efforçons de promouvoir des communications en ligne honnêtes et authentiques, tout en précisant que nos idées sont les nôtres, et non celles de Marel. Ce faisant, nous contribuons à protéger notre entreprise et les autres.

### Nos valeurs en action

Soyez prudent quand vous rédigez des communications qui pourraient être publiées en ligne. Si vous participez à des groupes de discussion sur Internet, des blogs, des sites de médias sociaux ou d'autres communications électroniques, même sous un pseudonyme, ne donnez jamais l'impression que vous parlez au nom de Marel.

Si vous pensez qu'une fausse déclaration concernant notre société a été publiée, ne publiez pas et ne partagez pas d'informations non publiques, même si votre intention est de « rétablir la vérité ». Votre publication pourrait être mal interprétée, lancer de fausses rumeurs ou être inexacte ou trompeuse, voire avoir un impact sur le cours de nos actions. Cela serait préjudiciable à nos actionnaires et pourrait violer les lois strictes qui régissent la façon dont les informations sont divulguées par les sociétés cotées en bourse.

**A la place, contactez Global Communications.**

# S'exprimer au nom de Marel

## Nos valeurs : l'excellence

Nous savons que tout ce que nous communiquons sur Marel peut affecter notre société. Nous nous efforçons d'envoyer un message clair qui contribue à protéger notre réputation, nos collaborateurs et notre marque.

## Nos valeurs en action

Nous devons avoir une voix cohérente quand nous faisons des divulgations ou fournissons des informations au public. Pour cette raison, il est important que seules les personnes autorisées parlent au nom de Marel. Les communications avec les investisseurs, les analystes boursiers et les autres membres de la communauté financière doivent être adressées à notre directeur des relations avec les investisseurs. Les communications avec les médias doivent être adressées à **Communications à l'international**.

## En outre, évitez de :

- Faire des discours publics, écrire des articles pour des revues professionnelles ou d'autres communications publiques qui se rapportent à Marel sans l'approbation appropriée de la direction.
- Utiliser votre titre ou votre affiliation en dehors de votre travail pour Marel sans qu'il soit clair que l'utilisation est uniquement à des fins d'identification.
- Invitations à parler « officieusement » à des journalistes ou analystes qui vous demandent des informations sur Marel ou ses clients ou partenaires commerciaux.

 [En savoir Communications à l'international](#)

(i)

**En tant que société publique, Marel s'engage à respecter ses obligations de divulgation complète, juste et opportune dans les rapports et documents qui décrivent nos activités et nos résultats financiers et dans d'autres communications publiques.**





## Notre engagement envers nos clients et notre marché

Notre succès est dû à notre engagement envers nos clients et à notre volonté d'excellence. Nous démontrons cet engagement en opérant de manière juste et légale, en produisant des produits sûrs et de qualité et en tenant nos promesses.

Notre activité repose sur des partenariats et la confiance. Toute forme de comportement commercial contraire à l'éthique est interdite.



## S'engager dans des pratiques commerciales loyales

### Nos valeurs

Notre réputation dépend non seulement de notre réussite financière, mais aussi de la manière dont nous traitons les personnes avec lesquelles nous sommes en contact chaque jour.

### Nos valeurs en action

Chaque employé est tenu de traiter équitablement nos clients, partenaires commerciaux, concurrents et employés.

#### Personne ne doit profiter de qui que ce soit par le biais :

- Manipulation
- Dissimulation
- l'abus d'informations privilégiées
- Déformation de faits matériels

## S'engager dans des pratiques commerciales loyales

# Et si ?

« Je suis en train de préparer du matériel promotionnel et je veux mettre en exergue un avantage potentiel de l'un de nos produits. Il n'est pas encore étayé par des recherches significatives, mais je crois que c'est vrai. Serait-il acceptable de l'inclure quand même ? »

→ Non, nous protégeons nos clients (et notre marque) en fournissant toujours des informations actuelles et validées. Attendez que le bénéfice puisse être prouvé avant de l'utiliser dans les publicités.



### Excellence

Nous fournissons des résultats auxquels nos clients peuvent se fier.

## Fournir des produits de qualité, sûrs et fiables

### Nos valeurs : l'innovation

Notre engagement en faveur de la sécurité et de la qualité nous a permis de gagner la confiance de nos clients tout en les aidant à acquérir un avantage concurrentiel dans leur secteur.

### Nos valeurs en action

Nous cherchons non seulement à fournir à nos clients des produits et des services qui répondent à leurs besoins, mais aussi à concevoir, acheter, fabriquer et vendre des produits qui sont sûrs, fiables et durables sur le plan environnemental.

### Nous respectons les normes les plus élevées en

- Permettant à l'innovation d'être le moteur de nos idées, produits, systèmes et solutions intégrées.
- Respecter les normes européennes et américaines en matière de sécurité alimentaire et de sécurité des équipements.
- Tester nos produits pour garantir que seuls ceux de la plus haute qualité arrivent sur le marché.
- En évaluant les performances de nos produits tout au long de leur cycle de vie pour s'assurer qu'ils continuent à répondre à l'évolution des normes de qualité et de fiabilité.

## Fournir des produits de qualité, sûrs et fiables

« Je pense qu'il y a peut-être un problème avec l'un des process de fabrication chez un partenaire commercial. Cependant, ils sont déjà en retard sur le calendrier et, si je dis quoi que ce soit, ils seront encore retardés pendant que nous enquêtons. Que dois-je faire ? »

# Et si ?

→ L'excellence est l'une des valeurs fondamentales de Marel, et la qualité de nos solutions est de la plus haute importance. Nous ne sacrifierons jamais la qualité pour respecter un délai ou un objectif. Vous devez signaler le problème immédiatement à votre responsable. Si vous estimez que la réponse n'est pas adéquate, vous pouvez faire remonter l'affaire au sein de votre site ou de votre équipe, ou à la direction de la chaîne d'approvisionnement. Vous pouvez également vous adresser aux ressources humaines (RH) ou utiliser notre ligne téléphonique d'alerte.



## Unité

Si vous êtes l'un de nos partenaires commerciaux, n'oubliez pas que nous attendons de vous que vous respectiez l'esprit de notre Code ainsi que toute disposition contractuelle applicable quand vous travaillez pour nous ou en notre nom.

## Tenir nos promesses envers nos clients

### Nos valeurs

Nous voulons que chacun considère Marel comme le meilleur choix et un partenaire de confiance dans notre secteur. C'est pourquoi nous nous efforçons de créer des relations durables basées sur la confiance mutuelle, l'ouverture et l'investissement, ainsi que sur le partage des risques et des récompenses.

### Nos valeurs en action

Pour réussir dans nos relations commerciales et préserver l'intégrité de la société, nous ne faisons que des promesses que nous savons pouvoir tenir, et nous les tenons.

### Pour ce faire, nous

- Faisant de la satisfaction du client et des partenariats à long terme une priorité.
- Respecter chacune de nos valeurs - **unité, innovation et excellence** - et les normes d'intégrité les plus élevées.
- Dénoncer si nous constatons ou suspectons une activité contraire à notre engagement.

## Favoriser les relations avec les partenaires commerciaux

### Nos valeurs : l'excellence

Nous comprenons que nos partenaires commerciaux sont souvent considérés comme le reflet de notre entreprise, c'est pourquoi nous ne travaillons qu'avec ceux qui répondent à nos normes élevées.

### Nos valeurs en action

Marel évalue et s'engage avec des partenaires commerciaux qualifiés sur une base objective fondée sur l'équité. Lors de la sélection des partenaires commerciaux, nous évaluons leur capacité à satisfaire nos besoins et exigences commerciaux et techniques.

Nous prenons également des décisions d'achat en fonction du coût et des avantages à long terme pour Marel. Tous les accords sont négociés de bonne foi et doivent être justes et raisonnables pour les deux parties.

## Favoriser les relations avec les partenaires commerciaux

« Je fais partie de l'équipe de décision pour un nouveau partenaire commercial, et mon beau-frère travaille pour l'une des entreprises que nous envisageons de retenir. Sa société a un excellent bilan en termes de respect des délais et les meilleurs tarifs, et de loin. Est-ce que je peux recommander cette société car je pense que ce serait dans l'intérêt de Marel ? »

# Et si ?

→ Vous devez être transparent sur votre relation. Et même si vous avez l'impression d'avoir pesé toutes les options et de pouvoir prendre une décision objective, il serait préférable pour vous d'atténuer le conflit d'intérêts en vous retirant de l'équipe de décision afin de ne pas suggérer l'apparence de quelque chose d'injuste ou d'inapproprié.



## Respecter les lois antitrust et sur la concurrence

### Nos valeurs

Nous croyons en une concurrence vigoureuse mais loyale, aussi ne cherchons-nous jamais à obtenir des avantages concurrentiels par des pratiques commerciales contraires à l'éthique. Au contraire, nous atteignons notre position sur le marché grâce à la qualité exceptionnelle de nos produits, de nos services et de notre personnel.

### Nos valeurs en action

Nos actions doivent toujours être conformes à toutes les lois applicables en matière de concurrence et d'antitrust.

### Innovation

L'innovation, et non les pratiques commerciales déloyales, est le moteur de la valeur que nous créons.

## Respecter les lois antitrust et sur la concurrence

# Antitrust

Les lois antitrust sont complexes et les exigences de conformité peuvent varier en fonction des circonstances, mais en général, les comportements interdits comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants

- La collusion - quand des entreprises communiquent ou s'entendent secrètement sur la manière dont elles vont se faire concurrence. Cela peut inclure des accords ou des échanges d'informations sur les prix, les conditions, les salaires ou la répartition des marchés.
- Le truquage des offres - quand des concurrents ou des prestataires de services manipulent les offres de manière à limiter la concurrence loyale. Il peut s'agir de comparer des offres, de s'entendre pour s'abstenir de soumissionner ou de soumettre sciemment des offres non concurrentielles.

- Vente liée - lorsqu'une entreprise disposant d'un pouvoir de marché oblige les clients à accepter des services ou des produits qu'ils ne veulent pas ou dont ils n'ont pas besoin.
- Prix prédateurs - lorsqu'une entreprise disposant d'un pouvoir de marché vend un service à un prix inférieur à son coût de revient afin d'éliminer ou de nuire à un concurrent, avec l'intention de récupérer le manque à gagner plus tard en augmentant les prix après avoir éliminé ou nui au concurrent.

### De manière générale, nous ne devons jamais

- Collaborer avec des concurrents ou d'autres personnes pour adopter un comportement anticoncurrentiel, notamment en fixant des prix ou en répartissant les clients, les partenaires commerciaux ou les marchés.
- Participer à des conversations avec des concurrents sur des informations sensibles en matière de concurrence.



Un comportement anticoncurrentiel peut se présenter sous de nombreuses formes, notamment :

- Un accord formel ou écrit
- Un accord verbal
- Un accord informel

Si vous voyez ou soupçonnez un comportement anticoncurrentiel, signalez-le immédiatement au **responsable Conformité**. N'oubliez pas que dans les affaires graves, tout ce que vous mettez par écrit peut être mis à la disposition des avocats des autres parties, des autorités gouvernementales ou des régulateurs, de sorte qu'il peut être préférable d'en discuter verbalement.

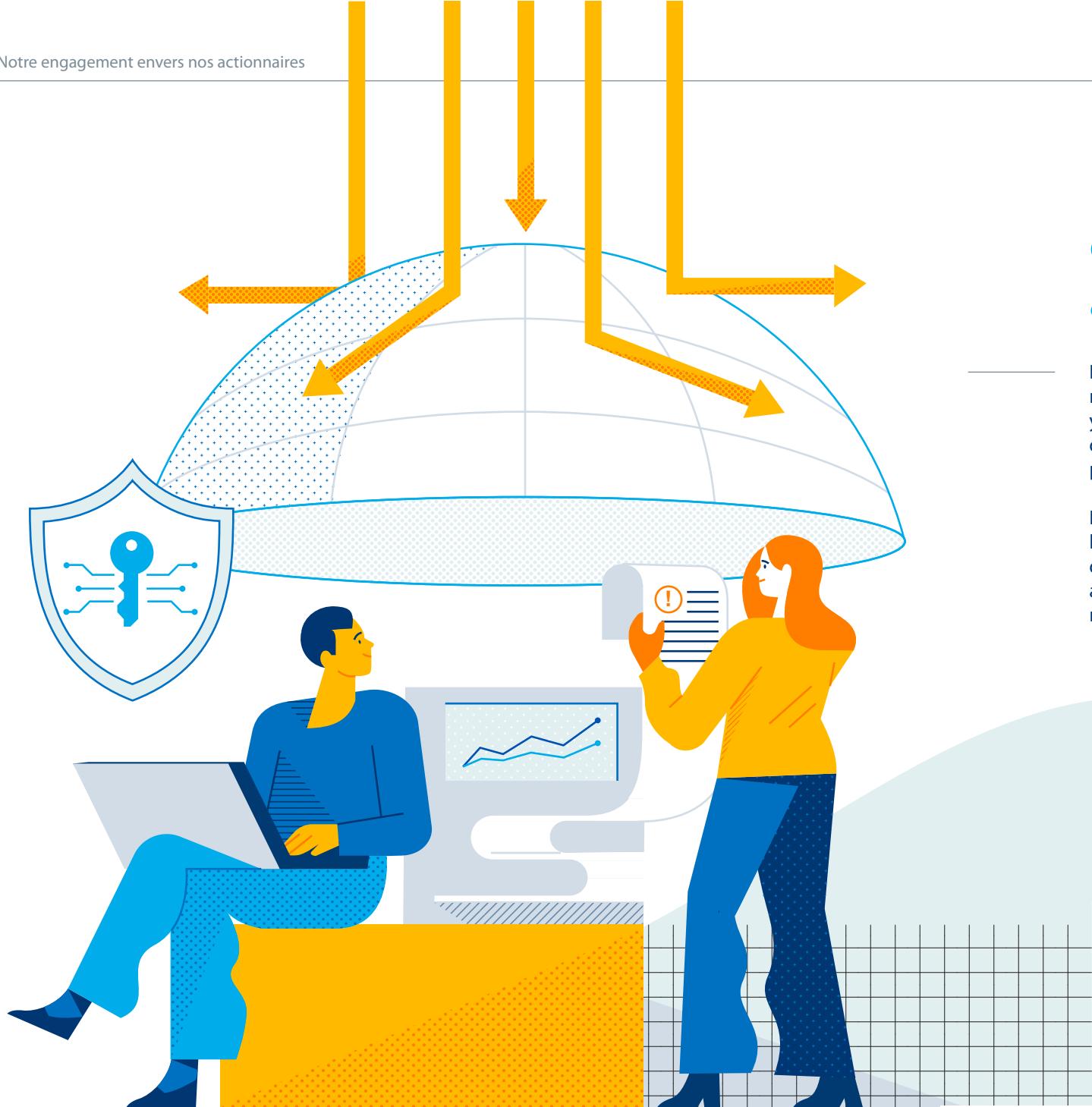
Un comportement anticoncurrentiel peut donner lieu à de lourdes amendes pour l'entreprise et, dans certains cas, peut être considéré comme un délit. Nous devons en être informés immédiatement.

## Respecter les lois antitrust et sur la concurrence

Et  
si ?

« À l'occasion d'une récente conférence, un concurrent a commencé à partager avec moi des informations confidentielles sur les prix. J'en ai dit qu'il était inapproprié et qu'il a brusquement mis fin à la conversation. Était-ce la bonne décision ? »

→ Oui, vous avez pris la bonne décision. Même si une seule personne dans une réunion divulgue des informations sur les prix ou des informations commercialement sensibles, cela peut être considéré comme un comportement anticoncurrentiel. Dans cette situation, vous devez également contacter immédiatement le **responsable Conformité**. Tout ce que vous mettez par écrit pourrait devoir être partagé avec des tiers, ou des régulateurs, il est donc préférable de faire votre premier rapport verbalement. Dès que nous recevons de telles informations, nous respectons les lois antitrust, et nous indiquons clairement que nous attendons des autres qu'ils fassent de même. Nous devons prendre les mesures appropriées, qui peuvent inclure l'envoi d'une lettre au concurrent.



## Notre engagement envers nos actionnaires

Nos actionnaires nous font confiance pour fournir des rapports financiers clairs et précis. Nous ne pouvons y parvenir que si nous nous engageons à faire preuve de transparence et d'exactitude pour tout, de la plus petite dépense à la plus grosse vente.

Ils nous font également confiance pour protéger tous les actifs de l'entreprise. Cela peut être aussi simple que de prendre soin de votre portable de travail, ou aussi compliqué que de garantir le secret total sur nos derniers prototypes.



**Excellence**

Nos clients dépendent de nous, c'est pourquoi nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes chaque jour.

## Respecter la loi applicable

**Nos valeurs : l'excellence**

Nous apprécions les occasions qui nous sont offertes de travailler dans divers lieux et juridictions, et nous protégeons ce privilège en respectant les normes de nos clients, partenaires commerciaux et collaborateurs dans le monde entier.

**Nos valeurs en action**

Quand vous traiez pour le compte de Marel, faites-le conformément à toutes les lois, règles, réglementations et pratiques administratives applicables dans les pays et communautés où nous conduisons nos activités.

Gardez également à l'esprit que personne n'a le pouvoir d'ordonner ou d'autoriser quiconque à violer une loi, une règle, un règlement ou une pratique administrative applicable.



## Tenir des registres financiers précis et complets

**Nos valeurs**

L'exactitude et l'exhaustivité de nos dossiers financiers sont essentielles pour prendre des décisions éclairées et pour soutenir les investisseurs, les créanciers et les autres personnes qui ont un intérêt légitime dans nos comptes.

**Nos valeurs en action**

Nos livres et registres doivent refléter véritablement et fidèlement nos transactions avec suffisamment de détails et conformément au **Manuel financier de Marel** et aux autres politiques et exigences appropriées.

La documentation ou la déclaration incorrecte ou frauduleuse est illégale. En cas de doute, contactez le chef comptable, l'équipe Audit interne, ou utilisez notre **plateforme de dénonciation**.

**Tenir des registres financiers précis et complets**

Et  
si ?

« À la fin de la période déclarative du dernier trimestre, mon responsable m'a demandé d'enregistrer des dépenses supplémentaires, alors que je n'avais pas encore reçu les factures du partenaire commercial et que le travail n'a pas encore commencé. J'ai accepté de le faire, car nous étions tous sûrs que le travail serait terminé au cours du prochain trimestre. Maintenant, je me demande si j'ai fait le bon choix. »

→ Non, vous n'avez pas fait ce qu'il faut. Les coûts doivent être comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les travaux n'étaient pas commencés et les coûts n'étaient pas engagés à la date à laquelle vous avez enregistré la transaction. Il s'agissait donc d'une fausse déclaration et, selon les circonstances, cela pourrait constituer une fraude.



*En savoir plus Manuel financier Marel*



## Innovation

Notre succès vient des idées, des produits, des systèmes et des solutions intégrées que nous fournissons - rien de plus, rien de moins.

# Éviter les conflits d'intérêts

## Nos valeurs : l'excellence

Nous nous efforçons de protéger notre réputation et la confiance que les autres placent en nous en faisant preuve de discernement et en évitant les situations qui peuvent conduire à un conflit d'intérêts, même en apparence.

## Nos valeurs en action

Les conflits d'intérêts peuvent survenir chaque fois que vous avez un intérêt concurrent qui peut interférer avec votre capacité à prendre une décision objective au nom de Marel.

Ils peuvent être réels, potentiels ou même simplement une question de perception. Ces situations n'étant pas toujours très claires, vous devez les divulguer pleinement à votre responsable afin que nous puissions les évaluer, les contrôler et les gérer correctement.

## En général, soyez attentif aux situations, dont les suivantes, qui sont des exemples courants de conflits d'intérêts potentiels :

- Opportunités d'entreprise: si vous avez connaissance d'une opportunité commerciale en raison de votre travail, elle appartient d'abord à Marel. Cela signifie que vous ne devez pas saisir cette opportunité pour vous-même sans en avoir obtenu l'autorisation.
- Proches : occasionnellement, il est possible que vous vous retrouviez dans une situation où vous traitez avec un proche qui travaille pour un client,

un partenaire commercial ou un concurrent. Comme il est impossible d'anticiper toutes les situations susceptibles de créer un conflit potentiel, vous devez faire part de votre situation à votre responsable afin de déterminer si des précautions doivent être prises.

- Emploi externe : pour s'assurer qu'il n'existe aucun conflit et que d'éventuels problèmes sont traités, vous devez toujours divulguer et discuter de tout emploi en dehors de Marel avec votre responsable avant d'accepter un poste ailleurs.
- Investissements personnels : un conflit peut être occasionné si vous avez une participation importante ou un autre intérêt financier dans un concurrent, un fournisseur, un partenaire commercial ou un client, voire dans la société Marel elle-même. Assurez-vous de savoir ce qui est autorisé - et ce qui ne l'est pas - par nos politiques et demandez de l'aide pour toute question.
- Activités civiques : à moins que la direction ne vous demande expressément de le faire, vous ne devez pas accepter de siéger au conseil d'administration ou au conseil consultatif de l'un de nos concurrents ou partenaires commerciaux, surtout si votre emploi actuel vous donne la possibilité d'influencer nos relations avec eux. Si vous souhaitez accepter un siège au sein d'un conseil d'administration dans tout autre type d'entreprise, vous devez tout de même en informer votre responsable par écrit et obtenir un accord pour cela.

## Éviter les conflits d'intérêts

« Les vacances approchent et j'ai besoin d'un peu d'argent supplémentaire. Serait-il possible pour moi de m'engager dans un second emploi pendant cette période ? »



# Et si ?

→ Vous pouvez le faire à condition que cet emploi n'interfère pas avec votre travail chez Marel et que votre second employeur ne soit pas l'un de nos concurrents, clients ou partenaires commerciaux. Vous devez vérifier avec votre responsable et les ressources humaines pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflits et pour obtenir leur approbation officielle.



**i****Une information privilégiée est une information de nature précise qui :**

- n'a pas été rendue publique
- concerne directement ou indirectement Marel ou les actions Marel, et aurait un effet significatif sur les prix des actions si elle était rendue publique.

## Respecter les règles relatives aux délits d'initiés

**Nos valeurs**

Nous sommes convaincus qu'il faut favoriser la confiance sur le marché et assurer un accès égal à des informations fiables et pertinentes, protégeant ainsi la crédibilité du marché, contribuant à l'égalité des investisseurs et promouvant la transparence et l'intégrité d'un marché financier efficace.

**Nos valeurs en action**

Parfois, nos employés, membres du conseil d'administration et partenaires commerciaux peuvent avoir connaissance d'informations privilégiées concernant Marel. Marel étant une société cotée en bourse, la détention de telles informations, même pour une courte période, fait



de vous un initié jusqu'à ce que l'information soit rendue publique ou ne soit plus pertinente. Les initiés ne peuvent jamais négocier ou donner des conseils à d'autres sur la négociation d'instruments financiers émis par Marel, tels que des actions ou des obligations, tout en ayant connaissance d'informations privilégiées. La négociation d'actions Marel en ayant accès à des informations privilégiées, la fourniture de conseils de négociation à d'autres personnes ou le partage d'informations privilégiées constituent tous des violations graves des lois et peuvent entraîner des amendes ou des peines d'emprisonnement, ainsi qu'une atteinte à la réputation de l'initié et de Marel.

Les informations privilégiées doivent être traitées avec une stricte confidentialité et ne doivent jamais être partagées, sauf en cas de nécessité absolue et avec l'accord préalable de la direction générale et du responsable Conformité. Si elle est partagée, vous devez vous assurer que le destinataire de l'information comprend qu'il s'agit d'une information privilégiée et qu'elle est soumise à des règles particulières.

Si un employé ou un membre du conseil d'administration a des doutes sur la manière d'appliquer ou d'interpréter les exigences de Marel ou les lois sur les délits d'initiés, il faut s'adresser au **responsable Conformité** de Marel.

**Respecter les règles relatives aux délits d'initiés**

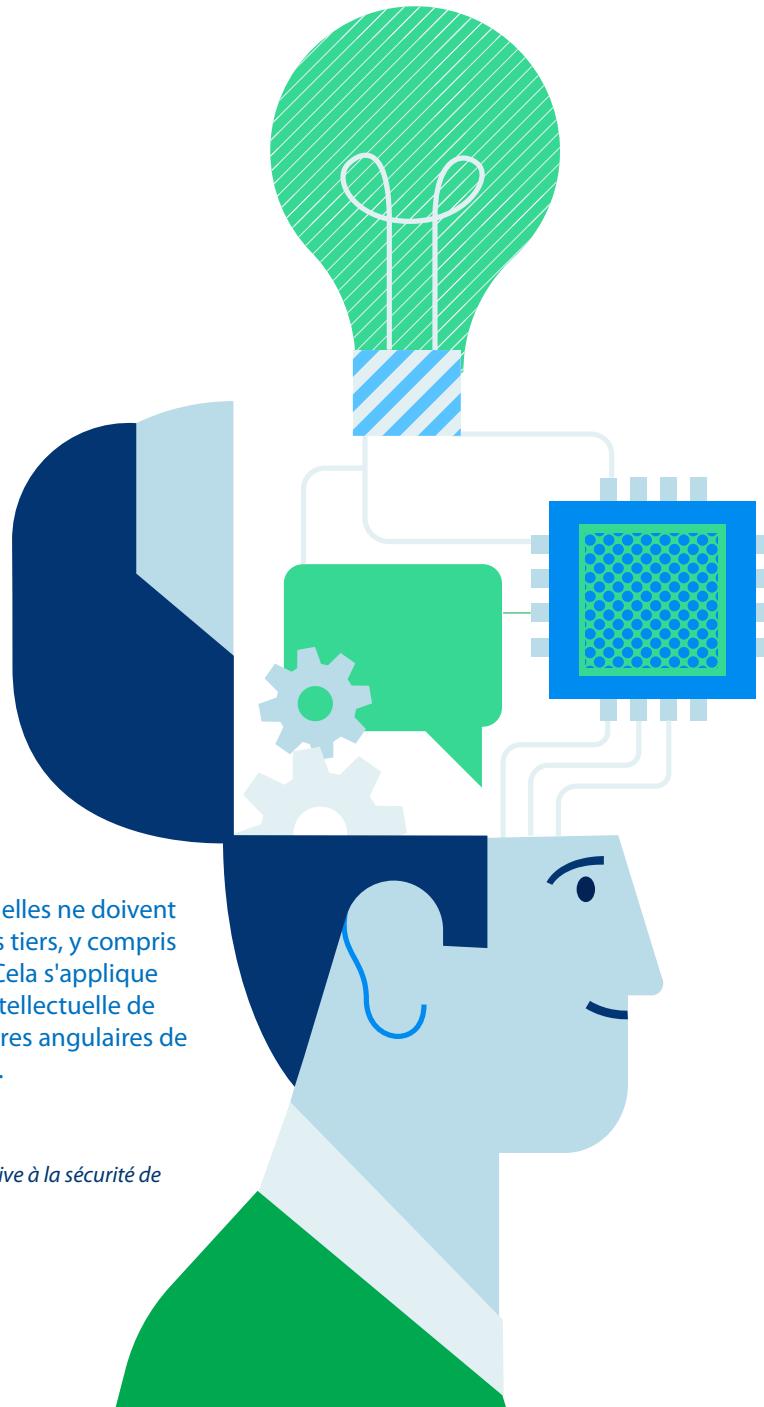
# Et si ?

« Je me trouvais dans un ascenseur alors que je parlais au téléphone avec mon collaborateur. Ils m'ont fait savoir que notre équipe travaille sur l'acquisition d'une autre société. J'ai peur que quelqu'un dans l'ascenseur ait pu entendre notre conversation. Que dois-je faire ? »

→ Vous devez en parler au responsable de la conformité de Marel ([compliance.officer@marel.com](mailto:compliance.officer@marel.com)) dès que possible. Le partage d'informations importantes et non publiques, même par inadvertance, peut poser de sérieux problèmes. Parlez-en afin que nous puissions atténuer la situation immédiatement. À l'avenir, n'oubliez pas de toujours faire savoir à quelqu'un si vous ne pouvez pas parler de manière confidentielle.



[En savoir plus](#) Politique relative au délit d'initiés



Les informations confidentielles ne doivent pas être partagées avec des tiers, y compris les membres de la famille. Cela s'applique également à la propriété intellectuelle de Marel, qui est l'une des pierres angulaires de notre succès actuel et futur.

 **En savoir plus** Politique relative à la sécurité de l'information

## Protéger notre propriété intellectuelle et nos informations confidentielles

### Nos valeurs : l'innovation

Marel engage des ressources substantielles dans le développement technologique et l'innovation, reconnaissant que la création et la protection de nos droits de propriété intellectuelle sont essentielles à notre activité.

### Nos valeurs en action

Nos employés doivent protéger les informations de la société - en les gardant en sécurité et en ne les utilisant jamais pour obtenir un avantage économique pour eux-mêmes ou pour d'autres ou pour causer un préjudice, économique ou autre, à Marel.

### Voici quelques exemples d'informations confidentielles de l'entreprise :

- Les informations confidentielles de l'entreprise et du marché concernant Marel, ses clients, ses transactions, ses processus, ses produits, son savoir-faire ou ses secrets commerciaux.
- Les projets de recherche, les politiques de prix, les coûts des produits et services de la société
- Nos marges bénéficiaires, les données techniques ou le savoir-faire relatifs à l'activité exercée par la société
- Les partenaires commerciaux et leur capacité de production et de livraison
- les clients et les détails de leurs exigences particulières, les coûts, les marges bénéficiaires, les remises et les rabais
- les stratégies et tactiques de marketing, les activités en cours et les plans actuels et futurs dans tous les domaines du développement, de la production, de la vente ou de la synchronisation
- Le développement de nouveaux produits
- Les secrets de production ou de conception, la conception technique ou les spécifications des produits de l'entreprise
- Les données personnelles des employés, des clients et des fournisseurs

# Utiliser les technologies de l'information et les autres ressources de manière responsable

## Nos valeurs : l'excellence

Notre équipement et nos informations sont essentiels à notre travail, nous donnons donc aux employés les outils dont ils ont besoin pour réussir et nous travaillons ensemble pour utiliser ces ressources de manière responsable.

## Nos valeurs en action

Chaque employé doit manipuler les biens de l'entreprise de manière responsable et les protéger contre la perte, l'abus et le vol.

Marel comprend qu'il n'est pas toujours pratique de garder des appareils distincts pour le travail et pour l'usage personnel. Aussi, nous vous permettons d'utiliser vos appareils émis par le travail pour un usage personnel à condition que vous adhériez toujours à notre [Politique d'utilisation acceptable \(PUA\)](#).



### Qu'est-ce que notre PUA ?

Notre PUA fait partie intégrante du cadre de sécurité et de politique de Marel, qui existe pour protéger Marel, et pour protéger notre vie privée. Elle fournit des règles et des conseils sur le partage des informations, la classification des informations, l'utilisation du courrier électronique, les comportements de sécurité sur le lieu de travail de Marel et l'utilisation des logiciels.

Si vous voyez ou soupçonnez un incident de sécurité, signalez-le immédiatement à l'équipe de sécurité de l'information [itsec@marel.com](mailto:itsec@marel.com).



**Utiliser les technologies de l'information et les autres ressources de manière responsable**

# Et si ?

« Je prépare ma voiture pour un déplacement et je ne veux pas oublier mon ordinateur quand je partirai le matin. Est-ce que je peux le garder dans ma voiture pendant la nuit s'il est dissimulé dans mon coffre ? »

→ Non. Cela le rendrait trop vulnérable au vol. Si la mauvaise personne vous voit mettre une mallette d'ordinateur portable dans votre coffre et s'en aller, elle pourrait la voler. Certains voleurs utilisent maintenant des appareils qui détectent les appareils électroniques cachés. Gardez-le en sécurité chez vous et programmez un rappel pour ne pas l'oublier le matin.



[En savoir plus](#) Politiques relatives à la sécurité de l'information



### Les exemples courants de « cyberattaques » comprennent :

**Phishing** - des e-mails qui demandent aux utilisateurs de cliquer sur un lien et de saisir leurs données personnelles.

**Malware** - code qui pourrait voler des données ou détruire quelque chose sur un ordinateur (par exemple, chevaux de Troie, virus et vers).

**Ransomware** - logiciel malveillant qui menace une activité nuisible (par exemple, la publication de données personnelles) à moins qu'une rançon ne soit payée.



## Pratiquer la cybersécurité

### Nos valeurs : l'excellence

Nous nous appuyons sur l'utilisation des données, un actif essentiel de l'entreprise, pour bon nombre de nos tâches quotidiennes, et nous veillons donc à les sécuriser et à les protéger contre les cyberattaques.

### Nos valeurs en action

Les cyberattaques se présentent sous de nombreuses formes. L'une des mesures les plus importantes que nous pouvons prendre pour assurer la sécurité de nos informations est d'améliorer la sensibilisation de nos employés à la sécurité. Notre équipe de sécurité des informations surveille activement nos systèmes pour détecter les menaces et effectue régulièrement des activités de gestion des risques pour prévenir les cyberattaques, mais chacun chez Marel a un rôle à jouer.

À mesure que Marel se développe et que la notoriété de notre marque augmente, nous avons constaté une augmentation des cyberattaques. Il nous incombe de rester attentifs aux menaces malveillantes les plus courantes qui pèsent sur nos réseaux et de mettre en œuvre les meilleures pratiques destinées à les arrêter - ou du moins à les limiter. Cela permettra de s'assurer que nos données sont conservées avec précision, disponibles de manière appropriée, suffisamment récupérables et protégées contre tout accès, utilisation, destruction, divulgation ou modification non autorisés.

### Voici quelques exemples de mesures que nous devons tous prendre :

- S'assurer que vous pouvez reconnaître les cyberattaques et les attaques de phishing, et ne jamais cliquer sur des liens provenant d'expéditeurs inconnus, ou d'expéditeurs qui ne vous enverraient pas de liens normalement.
- Utiliser des mots de passe et des mécanismes d'authentification forts
- Se rappeler que Marel et d'autres entreprises légitimes ne vous demanderont jamais votre mot de passe



*En savoir plus le portail de la sécurité de l'information*

## Pratiquer la cybersécurité

« Je sais que notre service informatique a récemment installé un logiciel de protection anti-virus. Cela signifie-t-il que je peux désormais cliquer sur un lien dans un e-mail si je suis à peu près sûr de l'identité de l'expéditeur, mais que je ne m'attendais pas nécessairement à recevoir un e-mail comme celui-ci de la part de l'expéditeur ? »

---

# Et si ?

→ Non. Il faut se méfier des pièces jointes et des liens des e-mails. Même avec une protection antivirus, les appareils ne sont pas toujours à l'abri des attaques en ligne. Si vous n'êtes pas sûr, envoyez le message à [phishing@marel.com](mailto:phishing@marel.com) et l'équipe de sécurité l'examinera pour vous.



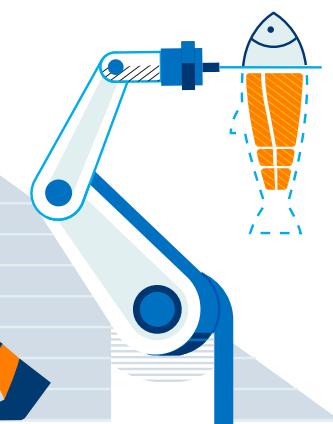
*En savoir plus* visitez notre page de sensibilisation au phishing.



## Notre engagement envers nos partenaires, les communautés et l'environnement

Au-delà de nos autres relations, nous avons également un devoir plus large envers la société, que nous démontrons en respectant la loi et en étant toujours conscients de l'impact social de ce que nous faisons ainsi que de la façon dont nous affectons l'environnement.

Nous soutenons la production d'aliments de haute qualité, sûrs et abordables en fournissant des logiciels, des services, des systèmes et des solutions aux industries de transformation du poisson, de la viande et de la volaille. Le développement durable est au cœur de notre activité, nos solutions révolutionnaires réduisent les déchets tout en améliorant les rendements et en créant de la valeur économique.



## Excellence

Notre réussite repose uniquement sur la qualité de nos produits et services et nous sommes fiers de notre honnêteté et de notre intégrité.



# Préserver la lutte contre les pots-de-vin et la corruption

## Nos valeurs : l'excellence

Notre réputation d'honnêteté et d'intégrité ne doit pas être mise en péril par l'offre de paiements irréguliers.

## Nos valeurs en action

Les pots-de-vin, la facilitation illégale de paiements, l'octroi de faveurs illégales et toute autre forme de corruption - qu'elle soit donnée ou reçue - ne sont pas autorisés et ne seront pas tolérés par Marel.

Le fait d'accepter et d'offrir des cadeaux, des divertissements ou tout autre avantage financier ou autre de la part de nos partenaires commerciaux ou d'offrir de tels avantages nuit à la crédibilité de l'entreprise et peut également être illégal.

En outre, cela rend Marel vulnérable aux accusations selon lesquelles les décisions commerciales sont influencées par des facteurs autres que le mérite.

Lorsqu'ils traitent avec des fonctionnaires, des partis politiques ou leurs représentants, ou tout individu du secteur privé, les employés de Marel ne doivent pas offrir, promettre ou donner un avantage financier ou autre indu, que ce soit directement ou par le biais d'intermédiaires, pour obtenir ou conserver des affaires, ou tout autre avantage inapproprié dans la conduite des affaires. Avant de donner ou d'accepter des cadeaux, veuillez consulter notre [\*\*politique anti-corruption\*\*](#) et signaler toute situation de ce type au **responsable Conformité**.

## Préserver la lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Et  
si ?

« Je veux emmener mon client pour un dîner d'affaires. Est-ce acceptable ? »

→ Il n'est pas déraisonnable d'inviter un client à dîner. Toutefois, veillez à ce que le dîner soit d'un prix modeste et évitez de les inviter quand des contrats sont en cours de discussion ou pendant une procédure d'appel d'offres.



*En savoir plus* Politique anti-corruption



## Respecter les lois commerciales et les sanctions (importation/exportation)

### Nos valeurs

Nous apprécions notre capacité à atteindre des clients dans le monde entier, c'est pourquoi nous veillons à rester au fait de ce qui est requis pour faire des affaires au niveau international.

### Nos valeurs en action

Diverses lois commerciales nationales et internationales restreignent ou interdisent l'importation et l'exportation de produits. Ces restrictions peuvent provenir de :

- la composition chimique d'un produit
- le pays d'origine
- La destination du produit ou du service
- L'utilisateur final ou l'usage final proposé

En outre, des exigences strictes en matière de respect des réglementations douanières s'appliquent à notre entreprise.

Chaque employé impliqué dans l'importation ou l'exportation de biens et de services doit se conformer à toutes les dispositions applicables de ces lois et réglementations. Connaissez les pays à haut risque, et assurez-vous que les contrôles de sanctions ont été effectués avant d'y faire des affaires. L'**équipe Conformité** peut rapidement effectuer un contrôle des sanctions à chaque fois que vous avez un incident à signaler.

Un manquement aux contrôles des exportations et des importations ou aux sanctions applicables peut entraîner des amendes et des pénalités pour Marel.

### Unité

Nous travaillons ensemble dans des pays et des cultures du monde entier. Il ne nous appartient pas de décider si nous pensons qu'une loi ou une sanction commerciale est bonne ou mauvaise, nous devons simplement nous y conformer.

Les personnes qui ignorent sciemment les règles relatives aux sanctions peuvent également se voir infliger une amende, voire une peine de prison.

La meilleure façon de se conformer aux contrôles des exportations et des importations et aux lois sur les sanctions applicables est de comprendre parfaitement toutes les transactions commerciales dans lesquelles vous êtes impliqué. Cela signifie que vous devez savoir qui sont les parties à la transaction, ainsi que les utilisateurs finaux possibles et les utilisations finales des biens et services.

Si vous avez des doutes ou des préoccupations, contactez le **Responsable Conformité** ou [sanctions@marel.com](mailto:sanctions@marel.com) avant de procéder à la transaction.

## Respecter les lois commerciales et les sanctions (importation/exportation)

« Mon client m'a fait savoir qu'une autre société (pas celle avec laquelle nous avons contracté) effectuera un paiement en son nom. Est-ce acceptable ? »

# Et si ?

→ Non. À des fins d'audit, le paiement doit toujours être versé par la partie contractante, et la facture émise doit également correspondre au contrat. Accepter des paiements de tiers peut constituer un risque de sanctions (nous pourrions accepter un paiement d'une entité sanctionnée) et c'est aussi une méthode parfois utilisée pour blanchir de l'argent. Veuillez toujours contacter les équipes **Gestion des crédits** et **Conformité** si vous recevez une demande de ce type.

# Prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

## Nos valeurs

Notre engagement en faveur de l'équité et de l'ouverture s'étend au respect total de toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent dans le monde entier.

## Nos valeurs en action

Les employés doivent protéger l'intégrité et la réputation de Marel en contribuant à identifier d'éventuelles activités de blanchiment d'argent.

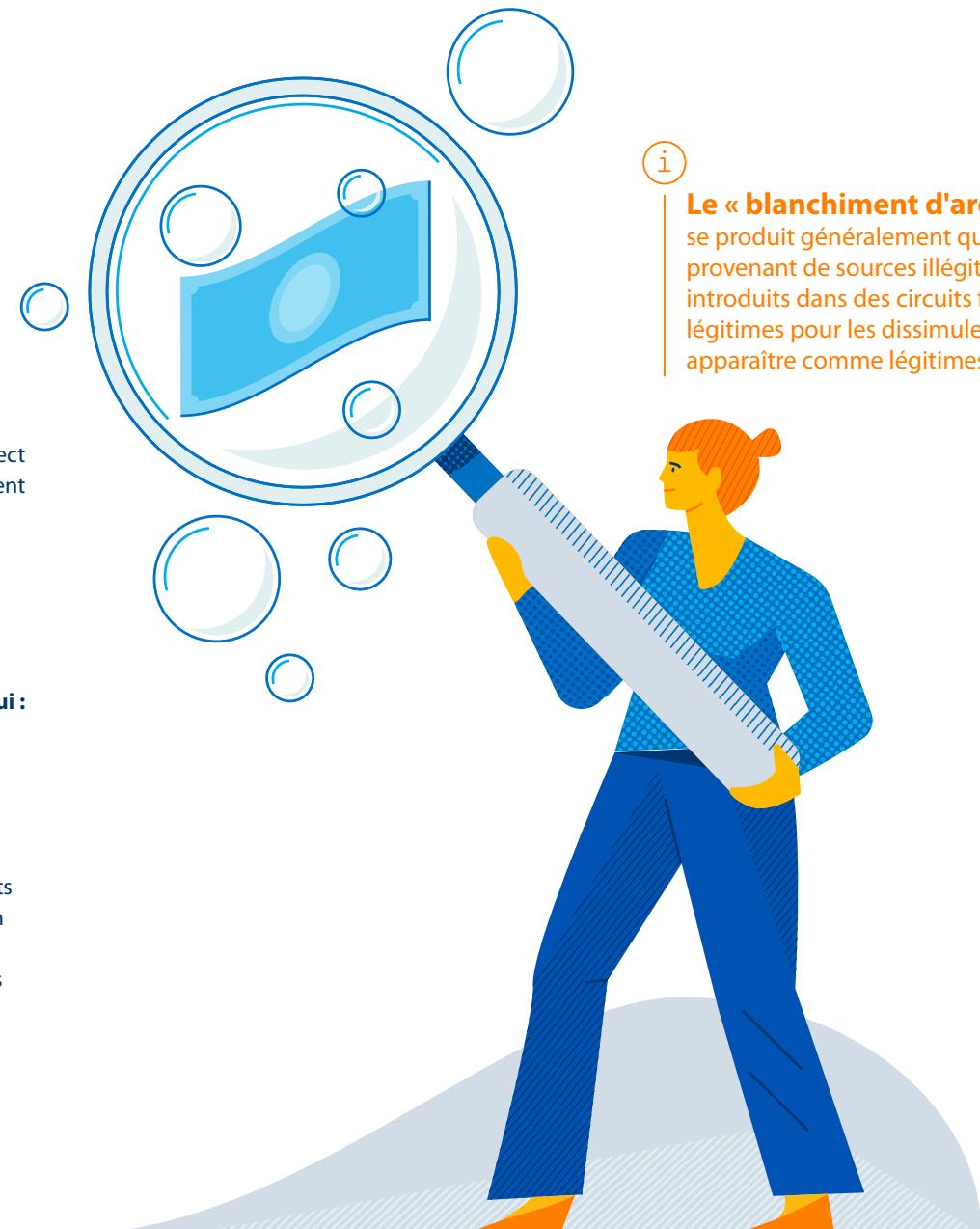
## Surveillez les signes avant-coureurs, notamment des cas de clients qui :

- sont réticents à fournir des informations exhaustives ;
- souhaitent régler en numéraire ;
- demandent que les paiements soient acheminés via des comptes bancaires au nom d'un tiers.

Les mêmes règles et signes avant-coureurs s'appliquent aux arrangements qui manipulent les faits relatifs à une transaction (comme la dissimulation du montant total, l'utilisation d'une adresse de livraison différente) afin d'éviter les taxes ou les droits de douane. Il ne faut jamais accepter de tels arrangements.

Les employés doivent signaler tout soupçon ou incident au **responsable Conformité**.

 **En savoir plus** Anti-corruption



i

**Le « blanchiment d'argent »** se produit généralement quand des fonds provenant de sources illégitimes sont introduits dans des circuits financiers légitimes pour les dissimuler ou les faire apparaître comme légitimes.

# Respecter la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et la vie privée des autres.

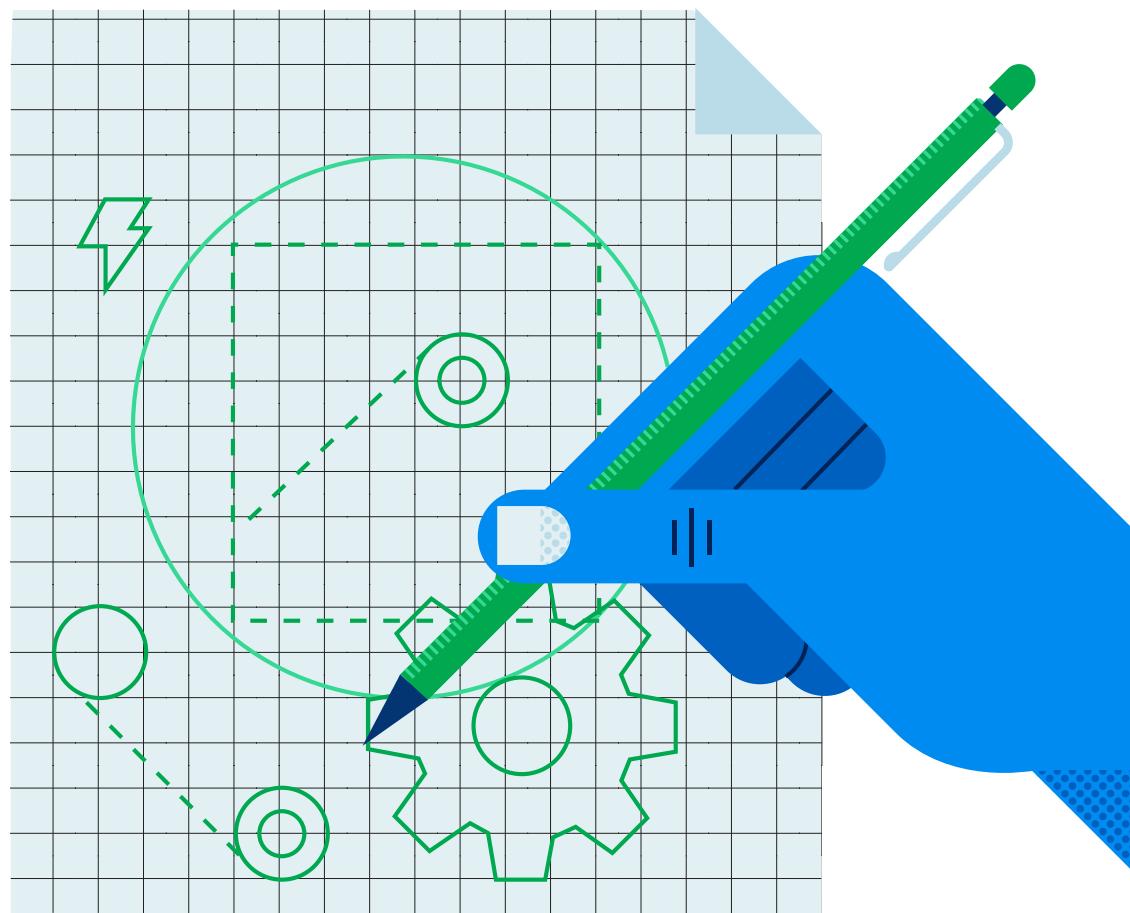
## Nos valeurs : l'innovation

Nous protégeons nos propres informations confidentielles et notre propriété intellectuelle et respectons de la même manière les droits de propriété intellectuelle des autres.

## Nos valeurs en action

Nos employés ne doivent pas obtenir d'informations confidentielles d'autres parties, telles que la propriété intellectuelle, par des moyens inappropriés ou les divulguer sans autorisation.

Nous devons également chacun faire notre part pour reconnaître l'importance du respect des droits à la vie privée. Marel se conforme à toutes les lois locales sur la confidentialité des données et applique les mesures de confidentialité les plus strictes et les droits à la vie privée les plus larges chaque fois qu'il est raisonnable de le faire. L'objectif de Marel est de collecter, traiter et stocker aussi peu de données personnelles que possible - nous voulons que nos processus internes soient aussi simplifiés et à jour que notre équipement.





## Responsabilité d'entreprise

### Nos valeurs : l'unité

Nous contribuons au bien-être des communautés et des sociétés où nous sommes présents et dont nous dépendons.

### Nos valeurs en action

Le développement durable, ainsi que le respect de l'environnement et de la sécurité de nos produits, guident ce que nous faisons et comment nous le faisons. Tout ce que nous faisons a un impact sur les gens, la planète et les bénéfices.

Chez Marel, nous voulons que notre impact soit positif et nous voulons que chaque entreprise contribue à la société, que ce soit à petite ou à grande échelle.

En aidant les transformateurs alimentaires à produire des aliments de qualité tout en gérant de manière responsable des ressources limitées, nous contribuons à ouvrir la voie à une croissance durable.

Nous appliquons les normes les plus élevées à tous les niveaux et ne tolérons pas les violations des droits de l'homme.

## Responsabilité d'entreprise



### Personnel

Nous travaillons dans le respect des droits de l'homme et de la dignité de tous, et nous soutenons les efforts internationaux visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Plus précisément, nous ne tolérons jamais ni ne faisons sciemment affaire avec un individu ou une entreprise qui tolère :

- le travail forcé
- la traite des êtres humains ou l'esclavage
- la punition physique
- le travail illégal des enfants
- la discrimination illégale
- Conditions de travail dangereuses
- Traitement inégal
- Salaires injustes
- Heures de travail excessives
- Violations des lois sur le travail ou la sécurité sociale

En outre, dans le but de protéger ses employés, Marel encourage le développement individuel et collectif et garantit le droit à la liberté d'association pour tous les employés. Nos employés ont le droit d'adhérer à des syndicats ou d'en former et de négocier collectivement

et ne feront pas l'objet de discrimination ou de représailles pour cela. Quand le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint par la loi, nous faciliterons le développement de moyens parallèles de libre association et de négociation.



### Planète

Nous nous engageons en faveur de la durabilité et de la sécurité environnementale. Cela signifie que nous :

- Faisons notre part pour recycler, réutiliser et protéger les ressources naturelles, telles que l'énergie et l'eau
- Encourageons l'utilisation efficace des ressources dans notre chaîne de valeur afin de promouvoir un impact environnemental positif et la protection de l'environnement.
- créons en permanence de nouvelles méthodes pour améliorer le rendement et réduire les déchets dans la production alimentaire
- Optimiser l'utilisation des ressources et prendre en compte les aspects environnementaux tout au long de la chaîne de production et de distribution

- Fournir des informations sur la santé et l'environnement pour les substances dangereuses à toute personne susceptible d'entrer en contact avec elles
- S'efforcer d'éliminer l'utilisation de substances particulièrement dangereuses dans toute la mesure du possible
- Respecter et se conformer aux lois et règlements nationaux et internationaux en matière d'environnement, et soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux.
- Travailler activement à la réduction des émissions dans l'air, le sol et les cours d'eau résultant de nos activités et de celles de nos clients.
- garantir la traçabilité des produits de nos clients conformément aux exigences légales, aux normes industrielles et aux meilleures pratiques.



### Profits

Marel encourage la rentabilité à long terme, le commerce équitable et les bonnes pratiques commerciales dans sa chaîne de valeur par la transparence, l'innovation et la collaboration avec tous ses partenaires.

## Responsabilité d'entreprise

# Et si ?

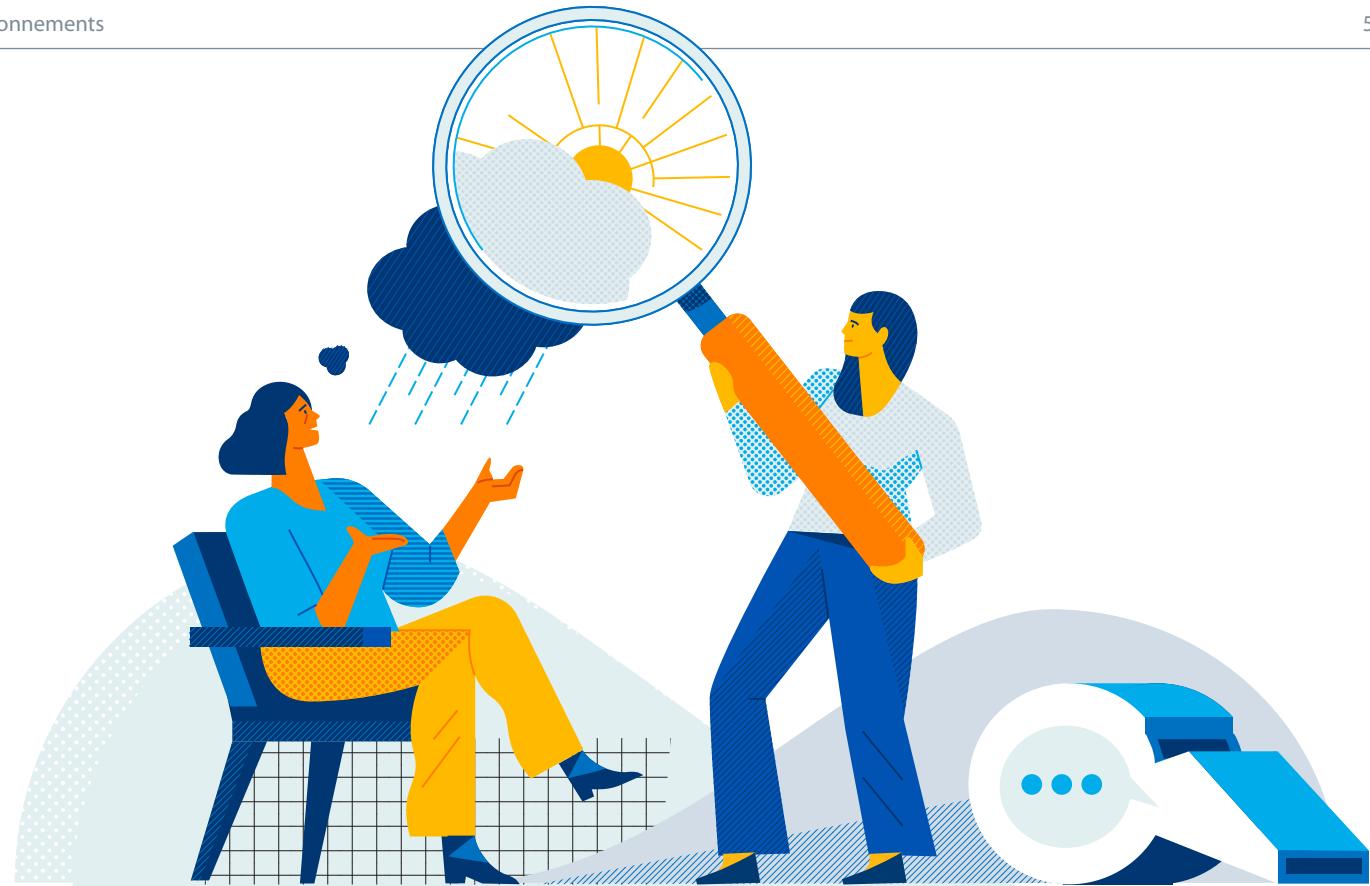
« En quoi Marel privilégie le soutien au développement durable ? »

→ Marel est signataire du Pacte mondial des Nations unies et s'est engagé à respecter les dix principes du Pacte mondial. Ces principes s'alignent sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. En tant que participant au Pacte mondial, Marel s'est concentré en particulier sur les ODD suivants : faim zéro (objectif 2), industrie, innovation et infrastructure (objectif 9) et consommation et production responsables (objectif 12). Marel est membre de la coalition Nordic CEOs for a Sustainable Future, créée pour inspirer des actions de coopération en faveur des ODD des Nations Unies et de l'Accord de Paris dans les pays nordiques.



[En savoir plus Responsabilité sociale d'entreprise de Marel](#)

## Moyens de signaler des préoccupations - dénonciation des dysfonctionnements



Signalez les comportements illégaux ou les violations de ce code à votre responsable.

Si vous trouvez qu'il est difficile de faire un rapport à cette personne, alors vous pouvez faire part de vos préoccupations aux ressources humaines, ou directement au **responsable Conformité** ou à l'auditeur interne de Marel ou vous pouvez utiliser la **plateforme de dénonciation** de Marel.

Si vous utilisez la plateforme de dénonciation en ligne de Marel, vous recevrez un numéro de code qui vous permettra de vous reconnecter et de voir l'état d'avancement de l'enquête. Dans les affaires graves, tout ce que vous mettez par écrit peut être partagé avec

les avocats de l'une ou l'autre des parties, les autorités gouvernementales et les régulateurs, et même la police. Pour cette raison, nous vous recommandons d'avoir d'abord une discussion verbale.

Nous vous encourageons à faire votre rapport sous votre nom, car cela peut faciliter l'enquête, mais vous pouvez aussi le faire de manière anonyme.

Les informations partagées dans le cadre du processus de dénonciation resteront strictement confidentielles dans la mesure du possible. Dans certaines circonstances, il peut être utile de révéler l'identité de l'employé à la personne chargée de l'enquête et/ou à d'autres personnes, dans le cadre de cette

enquête. Si nous estimons que cela est nécessaire, nous demanderons d'abord l'accord de l'employé. Votre pays peut avoir des lois spécifiques sur la dénonciation et la protection des dénonciateurs. Marel respectera toutes les lois et réglementations applicables en matière de dénonciation.

**Tout rapport concernant des activités illégales ou des violations du présent Code sera pris au sérieux et fera l'objet d'une enquête appropriée. Marel n'acceptera aucune mesure de rétorsion à l'encontre des employés ou des membres du conseil d'administration qui, de bonne foi, ont signalé une violation (ou une violation présumée) de la loi applicable ou des principes de ce Code.**

## Approbation et modifications

Le code a été approuvé par le conseil d'administration de Marel hf. en septembre 2021, élargissant et remplaçant la version précédente. Le Comité d'audit de Marel surveille l'exécution du Code en coopération avec le Responsable Conformité (compliance.officer@marel.com), qui est responsable de la mise à jour du Code et du développement de matériel de soutien pertinent pour la formation de sensibilisation des employés.

Toute modification substantielle du code ne sera effectuée qu'avec l'approbation du conseil d'administration de Marel hf. Toute modification apportée à ce Code sera mise à la disposition des employés et le Code sera contraignant pour les employés dans sa forme actualisée.

## Dénonciation

Nous vous encourageons à signaler toute violation du présent code de conduite. Nous vous recommandons d'avoir une conversation avec un responsable, un directeur ou un membre de l'équipe RH. Si cela ne vous convient pas, veuillez vous rendre sur notre plateforme de dénonciation en ligne à l'adresse <https://marel-wb.compliancesolutions.com/>. Tous les signalements seront traités avec sérieux et confidentialité. Nous vous encourageons vivement à faire votre rapport avec votre propre nom, afin que nous puissions diriger toute question de suivi vers vous, si cela n'est pas possible, vous aurez la possibilité de faire un rapport anonyme.



## Contacts clés

**Siège social de la société Marel**  
Austurhraun 9, 210 Garðabær  
+354 563 8000

**Agent de conformité**  
[compliance.officer@marel.com](mailto:compliance.officer@marel.com)

**Relazioni con gli investitori**  
[IR@marel.com](mailto:IR@marel.com)